

SCOPE

N°12
JUN 2007

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

L'obligation d'agir

COMMUNICATION >P2

« Du dynamisme ! Du réalisme ! »

ACTIONS >P2

Haro sur les modalités de contrôle !

INTERVIEW >P3

Assurance-récolte : quelle sera la suite ?

FOCUS >P3

Phyt'Attitude: pour bien lire les résultats

CLEFS >P4

Les déterminants des prix des grains

ORAMA
nos cultures, notre avenir

L'obligation d'agir

ÉDITORIAL > PAR XAVIER BEULIN, VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA,
PRÉSIDENT DE LA FOP

Lors de leurs élections professionnelles de janvier et des élections présidentielles, les agriculteurs, tout comme les Français, ont fait le choix de remettre l'économie au centre des préoccupations.

Le monde change, l'Europe doute et la France se cherche. Dans ce cadre difficile, nous avons, avec les Pouvoirs publics, la lourde responsabilité de tracer les sillons de la future politique agricole. Certes, il faudra surmonter des tabous, des dogmes et des peurs. Mais je suis convaincu qu'un projet agricole moderne, porté par notre syndicalisme majoritaire doté d'une légitimité incontestable, peut permettre d'impulser des choix politiques judicieux répondant aux demandes des producteurs et aux attentes de la société.

C'est pourquoi, s'il faut faire preuve de fermeté et de pugnacité à l'OMC pour éviter de nouvelles concessions unilatérales, nous devons aussi prendre à bras le corps la réflexion sur le Bilan de Santé de la PAC et afficher rapidement nos ambitions pour l'agriculture. Agissant ainsi et saisissant la chance de la présidence française de l'U.E. au second semestre de 2008, nous mettrons nos idées au coeur des débats sur l'inévitable mutation de la politique agricole.

Nous expliquerons que cette mutation doit d'abord et avant tout permettre à l'agriculture d'être à nouveau considérée comme un secteur majeur pour l'économie de notre pays et de l'Europe.



Xavier BEULIN, Vice-Président d'ORAMA,
Président de la FOP

Il ne peut y avoir de développement territorial, de création d'emplois ou de richesses sans économie. Or l'économie ne se décrète pas, elle n'existe que s'il y a des marchés. Ceux-ci sont à nos portes, à nous de savoir les conquérir. A nous aussi de savoir proposer une politique agricole qui nous donne les moyens de gagner en efficacité ce que nous perdons en formalités, en productivité ce que nous perdons en conditionnalité, en rentabilité ce que nous perdons en fiscalité. A nous de concilier efficacité économique et excellence environnementale pour obtenir le soutien de la puissance publique et l'adhésion de nos concitoyens. A nous de valoriser notre image et notre métier.

Nous sommes aujourd'hui fortement attendus. Alors soyons clairvoyants, audacieux et courageux dans la construction de la politique agricole que nous voulons demain.

« Du dynamisme ! Du réalisme ! »

> UN APPEL D'ORAMA DESTINÉ AUX NOUVEAUX ÉLUS

Les candidats à la députation pour les principaux partis se voient rappeler l'importance stratégique des grandes cultures et la compatibilité d'une productivité élevée avec les impératifs environnementaux et sanitaires

« Du dynamisme ! Du réalisme ! » est le titre de l'Appel publié fin mars par ORAMA à l'intention de ceux qui détiendront désormais les pouvoirs exécutif et législatif dans notre pays.

En ces semaines de débats politiques sur les orientations de la France, il était en effet nécessaire :

- de souligner qu'un niveau de production élevé des grandes cultures dans notre pays et en Europe sera de plus en plus indispensable, compte tenu de l'augmentation des divers types de besoins dans le monde,
- de réaffirmer qu'abondance des récoltes, préservation de l'environnement et sécurité sanitaire sont des objectifs compatibles,
- d'insister sur les vraies priorités qui, en conséquence, doivent inspirer la politique des grandes cultures.



Rédigé et présenté de telle sorte qu'il soit facilement lisible, l'Appel a, dans un premier temps, été adressé aux 6000 destinataires de *Blé Contact* et *AGPM Info*, deux bulletins conçus surtout pour un public extérieur au monde agricole. Pour une bonne moitié, ces destinataires sont des élus, des haut-fonctionnaires, des journalistes et des représentants

de toutes les catégories socioprofessionnelles.

Mais surtout, il a été remis par les dirigeants d'ORAMA aux porteparole des candidats à l'élection présidentielle et il est actuellement transmis aux principaux candidats aux élections législatives dans les circonscriptions à présence significative ou forte de

cultures de céréales et d'oléoprotéagineux. Il a été demandé aux 230 administrateurs de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP de le remettre à ces candidats lors de rencontres auxquelles seront associés les autres principaux responsables grandes cultures des départements (dirigeants d'organismes de collecte, responsables syndicaux). Une liste de plus de 170 circonscriptions - 30% du total - où cette action doit être menée prioritairement a été établie à cet effet. Cela n'exclut nullement, bien sûr, des contacts avec des candidats d'autres circonscriptions.

L'Appel est accessible à tous sur les sites Internet de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP (voir adresses en bas de page 4). ■

Haro sur les modalités de contrôle !

> LE BUT DE LA CONDITIONNALITÉ N'EST PAS DE SANCTIONNER

«La mise en œuvre des contrôles sur les exploitations agricoles, en particulier dans le domaine végétal, provoque aujourd'hui une véritable psychose chez les agriculteurs». «Nous vous serions reconnaissants de prêter une attention particulière à l'état d'esprit et aux qualités humaines qui doivent être mises en œuvre lors de ces contrôles pour assurer la nécessaire progressivité et pédagogie dans la mise en œuvre de ces mesures». Ces extraits d'un courrier adressé par les organisations agricoles de Lorraine à leur DRAF sont explicites.

Les manifestations qui ont eu lieu un peu partout en France ont confirmé, s'il le fallait encore, l'impossibilité d'en rester aux pratiques actuelles quant au contrôle

de l'application des règles de conditionnalité.

Certes, la Commission européenne a fait des propositions d'aménagement du dispositif de conditionnalité dans un rapport à la fin du mois de mars. Certes, les ministres de l'Agriculture et la Commission de l'Agriculture du Parlement européen, qui a consacré une audience spéciale à ce sujet le 8 mai, lui ont demandé d'aller plus loin.

A Bruxelles, toutefois, on a surtout en tête l'échéance du Bilan de Santé de la PAC 2008 et des allègements de règles. Or, les préoccupations des agriculteurs sont plus immédiates. Elles portent avant tout sur la manière dont se passent les contrôles et sur les

points contrôlés, domaines dont l'administration française est seule responsable.

Il n'est pas admissible que des gens de bonne foi et de bonne volonté, qui mettent en place un système de règles aussi nouveau et aussi dense, puissent être sanctionnés une fois sur trois.

L'administration doit tenir compte des réalités et insuffler à ses inspecteurs un état d'esprit nouveau. Les services de contrôle fiscal eux-mêmes travaillent de manière plus sereine et se montrent davantage à l'écoute des administrés.

A cette fin, il faut sans délai qu'elle discute sur le terrain avec les responsables professionnels,



comme elle l'a déjà fait en Lorraine, par exemple.

Pour nourrir ces démarches, l'AGPB a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les modalités de contrôle à partir de procès-verbaux transmis par les Sections Céréales / Grandes cultures des FDSEA / UDSEA. ■

Assurance-récolte : quelle sera la suite ?

> L'EXPÉRIMENTATION DU NOUVEAU SYSTÈME, QUI A SURTOUT CONCERNÉ LES GRANDES CULTURES, PREND FIN

En 2007, dernière des trois années d'expérimentation de l'assurance récolte, 34% des surfaces de grandes cultures sont assurées. Et maintenant ? Dominique MORTEMOUSQUE, agriculteur, sénateur de la Dordogne et auteur d'un récent rapport sur la question, répond.

Quelle évolution proposez-vous pour l'assurance-récolte ?

Le régime de calamités n'est plus adapté et pas seulement dans les grandes cultures. Ainsi, les exploitants qui développent des activités complémentaires perdent vite la possibilité d'être indemnisés. A l'inverse, les règles sont très laxistes vis-à-vis de comportements peu professionnels.

L'assurance-récolte est plus équitable et plus responsabilisante. Il faut en faire la pièce maîtresse de la protection contre les coups durs, tandis que de nouvelles améliorations de la DPA permettraient de mieux assumer les risques ordinaires. En conséquence, il faut étendre et adapter les incitations à la souscription de contrats d'assurance et, simultanément, désarmer le régime des calamités. Notamment, toute production ayant atteint un certain taux de surfaces assurées devra sortir du régime.

Il faut bien le voir, l'Etat ne pourra financer un vrai développement de l'assurance-récolte qu'en se désengageant rapidement du cofinancement des calamités.

Une généralisation de l'assurance-récolte dans les seules grandes cultures est-elle envisageable dans un premier temps ?

Techniquement et budgétairement, cela paraît réalisable, sous réserve bien sûr de certaines garanties, telle la mise en place d'une réassurance publique pour préserver les sociétés d'assurance des conséquences d'évènements climatiques de grande ampleur. Mais les organisations agricoles sont-elles prêtes à admettre que le reste de la ferme France demeure en position d'attente ? La question se pose en particulier vis-à-vis des cultures spécialisées, les

plus sensibles économiquement aux aléas climatiques.

Qu'en est-il de l'hypothèse d'une assurance obligatoire ?

La mutualisation entre régions et secteurs serait facilitée, mais il y aurait aussi des côtés pervers. De toute façon, la profession agricole n'en veut pas et je crois que la Commission européenne peut nous aider à jouer efficacement la carte de l'incitation. Dans la perspective du Bilan de santé de la PAC de 2008, elle se montre très ouverte sur l'assurance-récolte et attend des propositions de la France. Nos pouvoirs publics sont intéressés quant à eux par l'approche du rapport. Il est donc essentiel que les organisations agricoles adoptent sans tarder une position volontariste sur le sujet. ■

(*) Dotation pour aléas



D. MORTEMOUSQUE, agriculteur, Sénateur de la Dordogne.



Etendre et adapter les incitations à l'assurance et, simultanément, désarmer le régime des calamités

Phyt'Attitude: pour bien lire les résultats

La MSA a diffusé à la presse début avril des informations sur les incidents et accidents signalés du 1/1/04 au 30/6/05 à son réseau de toxico-vigilance Phyt'Attitude en matière d'utilisation de phytos. Il est ressorti que pour la première fois, c'est en céréales que les signalements avaient été les plus nombreux (un tiers des 319 cas, 17% de plus que lors du bilan précédent).

Afin de prévenir toute exploitation abusive de telles données, la MSA a décidé de communiquer aussi sur le nombre d'évènements signalés par cibles de traitement (céréales, vignes, arbres fruitiers, légumes, semences, fleurs etc.) par rapport aux surfaces dédiées à chacune. En effet, les résultats s'inversent alors spectaculairement.

Autre raison de relativiser, une augmentation des cas signalés pour une cible peut résulter seulement de campagnes de sensibilisation des exploitations les plus concernées par cette cible. En céréaliculture, précisément, ARVALIS n'a pas été avare de pareils efforts ces dernières années.

FOCUS

Les déterminants des prix des grains

> UNE PRÉDOMINANCE DE PARAMÈTRES PHYSIQUES, FINANCIERS ET LOGISTIQUES



CLEFS >

Les prix des grains sont largement soumis à des données sur lesquelles les agriculteurs n'ont guère prise. Cela n'exclut pas, au contraire, des stratégies de différenciation et de création de débouchés maîtrisés

Comme pour les autres grandes marchandises, la formation des prix des grains est d'abord tributaire de l'offre et de la demande. L'offre est constituée non seulement par les récoltes, mais également par les stocks. L'existence de stocks importants peut ainsi largement atténuer l'impact sur les prix d'un déficit de production. A l'opposé, quand les stocks sont très bas, les cours réagissent fortement à des événements climatiques susceptibles de peser sur les récoltes ou à des informations sur les semis, sur l'état des cultures.

L'équilibre s'établit à grande échelle

Plus un marché est international, ce qui est le cas pour les céréales et les oléagineux, plus grande est l'échelle à laquelle s'établit l'équilibre global offre-demande et plus il y a de facteurs annexes susceptibles d'agir sur les prix.

Parmi ces facteurs figure le niveau du dollar. La très grande majorité des transactions internationales de grains s'effectuant dans cette monnaie, les prix dans les pays hors zone dollar sont exposés à ses variations. Fin avril 2007, une marchandise européenne exportée à 200 \$/tonne ne rapportait plus que 147 €/t au lieu de 157 dix mois avant, le dollar étant passé entre temps de 1,27 à 1,36 €.



tion de pays concurrents pendant les grands froids, qui réduit la concurrence.

Barrières douanières, stratégies de filières

Enfin, indépendamment des paramètres de marché au sens strict, la formation des prix reste liée aussi aux politiques commerciales.



Le dollar et le fret, éléments influents

L'évolution des coûts d'acheminement des marchandises impacte elle aussi la formation des prix. De début juillet 2006 à fin avril 2007, le fret maritime a augmenté de 24 \$/t pour l'exportation de blé américain du Golfe du Mexique au Maghreb et de 16 \$/t seulement pour le transport du blé européen vers la même zone. La pression sur nos prix de vente dans cette région en a donc été amoindrie. D'autres paramètres jouent plus ponctuellement, comme la paralysie prolongée de ports d'exporta-

Dans l'UE, les céréales demeurent à l'abri de bas prix mondiaux grâce aux barrières douanières. Courant mars 2006, le maïs argentin était disponible aux portes de l'UE à 108 €/t mais il ne pouvait pas entrer à moins de 164 €. En oléagineux, en revanche, les droits de douane européens sont très faibles ou nuls, pour des raisons historiques. Cela a conduit les producteurs à s'organiser en filières pour conquérir et développer de nouveaux marchés, stratégie qui permet aujourd'hui de s'affranchir du marché mondial et d'assurer aux exploitants la valorisation de leurs graines.

> COURRIER

Exploitants en assolement en commun, nous nous sommes encore davantage cassé la tête cette année, mes collègues et moi, à remplir nos déclarations PAC. A quand la simplification?

Sauf dans les deux départements dont les DDAF tolèrent les déclarations PAC globalisées - mais il a fallu se démener pour que cette tolérance soit maintenue - les exploitants en assolement en commun ont eu cette année une tâche d'autant plus fastidieuse que la mise en place des DPU a accru la complexité administrative.

ORAMA et la FNSEA ont fait parvenir une demande au ministre de l'Agriculture afin que la déclaration PAC globalisée soit étendue à tout le territoire. Elles ont à nouveau fait valoir que le statu quo freine le développement de l'assolement en commun, mode d'organisation pourtant encouragé par la dernière loi d'orientation agricole.

> AGENDA

Animation terrain Colza, CETIOM
1/06 - Acigné (35)

Les Culturelles, ARVALIS / CETIOM / ITB
6-7/06 - Boigneville (91)

Rencontres de la Jaillière, ARVALIS
12/06 - La Chapelle Saint-Sauveur (44)

Sommet du Végétal, ORAMA
19-20/09, Tours (37)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA 23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00 - Directeur de la publication : J. de PELLEPORT - Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction : P. AUGUSTE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, C. LACADEE, H. LE STUM, S. MARQUIS, T. PERINET, R. RIVIERE, F. TOCCHET. Conception : NB'COMMUNICATION - Impression : Groupe CORLET. Rédaction achevée le 16/05/07